

Bordeaux

Jeudi 11 mars 2010

Hôtel Mercure
Bordeaux
Château Chartrons
81, cours St-Louis
33300 Bordeaux
Tél. 05 56 43 15 00

Strasbourg

Jeudi 18 mars 2010

Hôtel Hilton
Strasbourg
Avenue Herrenscheidt
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 37 10 10

Rennes

Jeudi 25 mars 2010

Hôtel Lecoq Gadby
156, rue d'Antrain
35700 Rennes
Tél. 02 99 38 05 55



185, avenue des Grésillons
92622 Gennevilliers cedex
Tél. 01 41 49 41 00 - Fax 01 41 49 41 01
www.almacg.fr
developpement@almacg.com

MATINÉES D'ÉCHANGES

Invitation



Décret du 29 juillet 2009



Quelles incidences sur
votre gestion quotidienne
des AT/MP ?

Bordeaux **11** mars 2010

Strasbourg **18** mars 2010

Rennes **25** mars 2010

Le décret du 29 juillet 2009 « relatif à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et maladies professionnelles » est paru au J.O. du 31 juillet 2009 et est applicable **depuis le 1^{er} janvier 2010**.

Ce décret implique des modifications significatives dans le suivi des AT/MP par les entreprises et ce, dès la réception de la décision de prise en charge.

Les délais de contestations pour les employeurs sont raccourcis et le risque de forclusion les oblige désormais à décider très rapidement des dossiers sur lesquels ils souhaitent formuler une contestation.

Cette modification réglementaire entraîne un changement dans la gestion des AT/MP par les entreprises : **Alma Consulting Group propose aux gestionnaires d'y voir clair dans les modifications à adopter dans leurs pratiques en leur proposant 4 matinées d'échanges consacrées à la gestion au quotidien des AT/MP.**

Les incidences concrètes du décret seront abordées, tant au niveau de la gestion des dossiers qu'au niveau de la tarification des cotisations.

9 h 00 **Accueil**

L'impact du décret sur la gestion interne des risques professionnels

- Les formalités déclaratives
 - Les réserves
 - La procédure d'instruction et de communication des pièces
 - Le tri des décisions de prise en charge à contester
 - Comment agir en prenant en compte le coût du risque
-

L'impact du décret sur vos taux AT/MP

- La prise en compte progressive dans la tarification
 - Le projet de forfaitisation des dépenses imputées
 - Le mot d'ordre : l'action !
-

11 h 45 **Questions - Réponses**

12 h 00 **Cocktail déjeunatoire**

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Participation gratuite

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire dès maintenant :

- en utilisant le **coupon-réponse** ci-joint
- par mail à **developpement@almacg.com**
- par téléphone au **0800 300 115**

Actualité sur l'évènement et inscription également possible sur notre site internet : www.almacg.fr - rubrique "Calendrier des événements"